

Créé par la Loi de Modernisation des Entreprises (LME de 2008), le « Fonds de Dotation Notre Maison » est le premier fonds du Pas-de-Calais qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du Patrimoine des Etablissements Catholiques d'Enseignement du Pas-de-Calais.

1

## ORGANISATION

L'action des fonds s'appuie sur le réseau des Etablissements Catholiques d'Enseignement du Pas-de-Calais.

2

## MOYENS D'ACTION

Pour son action, le fonds dispose d'instruments très incitatifs. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur des projets de sauvegarde du patrimoine associatif des Etablissements Catholiques d'Enseignement du Diocèse. Sur votre demande, les dons seront attribués à un ou des Etablissements de votre choix dans le Pas-de-Calais.



FONDS DE DOTATION « NOTRE MAISON »

Préserons  
aujourd'hui l'avenir



CONSTRUCTION  
RÉNOVATION

DES ETABLISSEMENTS  
CATHOLIQUES  
D'ENSEIGNEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

Rejoignez-nous !

FONDS DE DOTATION  
« NOTRE MAISON »  
des Etablissements Catholiques  
d'Enseignement du Pas-de-Calais  
103, Rue d'Amiens  
62000 ARRAS

fondsdedotationnotremaison@ens-catho-62.org  
Tél. 03 21 21 40 61

## BON DE SOUSCRIPTION

**OUI** je fais un don, un leg pour la sauvegarde du Patrimoine des Etablissements Catholiques d'Enseignements du Pas-de-Calais et la mise en valeur du patrimoine scolaire du Pas-de-Calais.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fonds de Dotation Notre Maison » - 103, Rue d'Amiens - 62000 ARRAS.

Et je souhaite que mon don soit affecté en priorité à

l'Etablissement **St Joseph 62860 BOURLON**

Mon don est de : ..... €  
comme je bénéficie d'une économie d'Impôt  
pour l'année 2021 et je souhaite renouveler  
pour ..... année(s) mon soutien aux projets.

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction de l'Impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour les entreprises, réduction d'Impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Le don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à la déclaration d'Impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'Impôt sur :  le Revenu  la Fortune  les Sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique. Seul l'Etablissement que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivant la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Pour le cas où le projet initial de restauration n'aboutirait pas, le « Fonds de Dotation Notre Maison » s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine des Etablissements Catholiques de la Commune ou du département concerné.

Le «Fonds de Dotation Notre Maison» s'engage à réserver à l'Etablissement les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés.



APPORTEZ  
VOTRE SOUTIEN

POUR L'ENTRETIEN  
ET LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE  
IMMOBILIER  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE  
DU PAS-DE-CALAIS

ET PROFITEZ DE  
RÉDUCTION  
D'IMPÔT !



FONDS DE DOTATION  
« NOTRE MAISON »

Préserons  
aujourd'hui l'avenir

fondsdedotationnotremaison@ens-catho-62.org  
Tél. 03 21 21 40 61

FONDS DE DOTATION « NOTRE MAISON »